

## TARIFS 2024 – 2025 Formations initiales scolaires BTS

Mise à disposition de votre facture annuelle dès fin septembre 2024 sur votre espace École Directe  
1<sup>ère</sup> mensualité le 10 octobre – en cas de départ, tout mois commencé est dû.

Contribution Famille Annuelle	
	Forfait annuel
Scolarité	1 669 €
Demi-Pension soir <i>uniquement pour un étudiant non résident à L'institut Lemonnier</i>	889 €
Cotisations obligatoires	18 €
Cotisations Facultatives (demande du retrait possible avant le 31 octobre)	25 €
Cotisation Bureau des Etudiants (BDE)	20 €
Droit d'inscription (non remboursable après le 15/08/24)	125 €

Restauration - Cafétéria
formules proposées de 2,80 € à 4,55 € <i>Badge Cafétéria dématérialisé - Règlement des consommations sur Ecole Directe</i>

L'institut Lemonnier est un établissement sous contrat avec le ministère de l'Éducation Nationale  
et le ministère de l'Agriculture, les élèves peuvent bénéficier de bourses d'études.  
Pour toute information : [service.bourses@institutlemonnier.fr](mailto:service.bourses@institutlemonnier.fr)